

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
27 juin 2026

DATE DE CONVOCATION
21 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE
30 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 21

PROCURATION(S) 11

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, CORNILLEAU, NDIAYE, DELIKAYA, RABOTOT

Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, FOUAK NTONDELE, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. DOUCOURÉ, GRESSENT, MARC, GUILLON, SVINH et Mme DORDAIN, YERLIKAYA, CARDONA GIL, VINCENT.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à Mme DESLANDES, M. BOUCAT à Mme POUHÉ, M. DOUCOURÉ à M. CORNILLEAU, Mme YERLIKAYA à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à M. LEGO, Mme CARDONA GIL à M. DELIKAYA, M. MARC à M. JAMET, Mme CADEIA à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme VINCENT à Mme DEBOISSY, M. SVINH à Mme ROUSSELIN.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, DONY, FOURCHÉ, VANHOVE, Mmes ECHARD-GOUBERT, JEZ, BARBEY, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°13

ENFANCE - JEUNESSE — SÉJOURS D'ÉTÉ - ADHÉSION À L'ASSOCIATION LA MAZURE - AUTORISATION

M. le Maire expose au Conseil municipal :

L'Association La Mazure a été créée en 1989. C'est une base de loisirs qui accueille des groupes, des classes, des séjours linguistiques, des familles, des clubs sportifs, des associations, des instituts spécialisés et des individuels.

La base de Loisirs se situe dans le sud-Manche, sur la commune des Biards, à 25 km du Mont Saint Michel et 10 km de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Aménagée sur une surface boisée de plus de deux hectares, elle domine la vallée de la Sélune, petit fleuve de 84km de long qui termine sa course dans la baie du Mont Saint Michel.

Cette structure concentre tous les espaces nécessaires pour permettre aux enfants de vivre ensemble, en collectivité, au cours d'un séjour éducatif et ludique, tout en contribuant à l'épanouissement personnel de chacun.

Doté d'un agrément jeunesse et sport, la structure assure un accueil dans un cadre sécurisant et réglementaire.

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20260627-D-26-06b-13-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

De par son implantation, la base de loisirs de la Mazure s'attache à promouvoir les valeurs environnementales et éco- responsables à travers des activités de sensibilisation. Elle place le patrimoine culturel et historique de sa région au premier plan. Notamment le Mont Saint Michel et sa baie, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979, situés à immédiate proximité de la base.

La Ville organise cette année trois séjours à destination des rolivalois âgés de 6 à 14 ans, sur la base de loisirs de la Mazure.

Les groupes sont constitués de vingt enfants. Ils sont répartis selon les tranches d'âges et encadrés par un directeur, un animateur et une animatrice du service Enfance.

La répartition des séjours est la suivante :

- Du lundi 06 juillet au vendredi 10 juillet 2026 pour les 12-14 ans
- Du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2026 pour les 10-11 ans
- Du lundi 27 juillet au vendredi au 31 juillet 2026 pour les 6-9 ans

Durant chaque séjour, les enfants pourront bénéficier de diverses activités :

- Une journée au Mont Saint Michel, avec une traversée de la baie et un rallye photo à l'intérieure du Mont.
- Une journée à la plage Jullouville
- Des activités sportives : Canoé-kayak, Tirc à l'arc, Slackline
- Des veillées, grands jeux...

Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 20€.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association La Mazure
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et avenants y afférant.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20260627-5-26-000-15-SE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

M. Antoine JAMET
[Signature]